

Conseil communal de Lausanne

Initiative : - interpellation urgente
Titre : Fondation BBL : qui mène la danse ?
Initiant-e(-s) : Mathilde MAILLARD Laisser vide

A l'automne 2021, à la suite de divers troubles constatés et relatés par les médias, le Conseil de fondation du Béjart Ballet a mandaté un audit. Les différents troubles au sein de la compagnie Béjart ne datent cependant pas de 2021, puisqu'un audit avait été commandé en 2008 déjà pour détecter de potentiels problèmes de gouvernance.

Les problèmes constatés dans le rapport d'audit de 2021 révèlent qu'il pourrait y avoir des incidences sur la santé et la sécurité des employés de la Fondation BBL. De plus, l'Ecole Rudra Béjart a été contrainte de fermer ses portes.

Alors que la Ville de Lausanne a, dans son budget 2022, reconduit la subvention annuelle de CHF 5,3 millions pour la Compagnie Béjart, nous interpellons la Municipalité en lien avec la gouvernance de la Fondation Ballet Béjart Lausanne.

« Depuis bientôt 35 ans, le Béjart Ballet Lausanne contribue au rayonnement de la danse à travers le monde » peut-on lire sur le site internet du Béjart Ballet Lausanne. Or, depuis à tout le moins le printemps 2021, la Compagnie Béjart fait l'objet de critiques et de suspicions graves, qui tendent à faire rayonner davantage les problèmes de gouvernance constatés au sein de cette compagnie dont la Ville est largement représentée au sein du Conseil de fondation. Plus grave encore, les problèmes de gouvernance de la compagnie auraient des conséquences directes sur la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs et l'école de danse a dû fermer ses portes.

Alors que le Conseil de fondation du Béjart Ballet Lausanne avait commandé un rapport d'audit en juillet 2008 déjà (soit moins d'une année après l'entrée en fonction de l'actuel directeur artistique), la situation se serait continuellement dégradée, si bien qu'un nouvel audit a dû être effectué fin 2021.

D'après les médias, l'audit de 2021 aurait révélé de « sérieux problèmes » au sein de la troupe en lien notamment avec le directeur artistique de la compagnie. Le Conseil de fondation a annoncé, par la voix du Syndic de Lausanne, des « mesures fortes » et qui « suivent toutes les recommandations de l'audit » soit notamment la désignation d'un directeur général pour la Compagnie et la création d'une commission du personnel. L'Ecole Rudra-Béjart est quant à elle fermée depuis juillet 2021.

A ce jour, toutefois, la nomination du directeur général n'a pas encore été annoncée, l'actuel directeur artistique est resté en fonction et aucune mesure permettant la réouverture de l'Ecole Rudra Béjart n'a été annoncée.

Rappelons que la Ville de Lausanne contribue au Béjart Ballet Lausanne à hauteur de CHF 5,3 millions chaque année et qu'elle est représentée par 3 membres au Conseil de fondation.

Soucieuse que le Béjart Ballet Lausanne continue à participer au rayonnement de la danse et de notre Ville sur le plan international et redevienne dès que possible un lieu de formation prestigieux, la soussignée interpelle de manière urgente la Municipalité de Lausanne.

Conseil communal de Lausanne

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

Audit de 2008 :

- Quand l'audit effectué en 2008 a-t-il été publié ? Cas échéant, pourquoi n'a-t-il pas été publié dès sa transmission au Conseil de fondation ?
- Les recommandations de l'audit de 2008 ont-elles été suivies ? (notamment en lien avec la programmation) ?

Audit de 2021 :

- Combien a-t-il coûté et quand sera-t-il publié ?
- Quelles seront les compétences de la commission du personnel qui sera mise en place ?
- Cas échéant, comment le Conseil de Fondation entend-il assurer le contrôle des processus mis en place ?
- Quelles sont les mesures préventives qui sont envisagées par le Conseil de fondation afin de prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité des employés ?
- Quelles sont les mesures prises en lien avec la consommation de drogue au sein de la Compagnie ?
- Quelles seront les prérogatives du Directeur général ? Quand sera-t-il nommé ?
- Qu'advient-il de l'Ecole Rudra Béjart et qu'en est-il, à l'heure actuelle, des étudiants et des enseignants ?
- Sur les CHF 5,3 millions de subventions octroyées par la Ville chaque année durant la précédente législature, quelle part était dédiée à l'école Rudra Béjart ?
- Que va-t-il advenir de ce montant en 2022 alors que l'école est fermée ?
- Quelle part du budget total de la Compagnie est couverte par ses revenus propres et quelle part est couverte par la subvention de la Ville ?

Lausanne, le 23 janvier 2022

Laisser vide

Signataire(s) :
Mathilde Maillard

